



**UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS**  
**Bureau de développement des télécommunications**  
Unité des données et statistiques des télécommunications

---

**05 décembre 2002**  
**Original: Anglais**

**3<sup>ème</sup> Réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales**  
*Genève, 15 - 17 janvier 2003*

**Document:** WICT-08F

**Source:** Yuqi Liu  
Bureau national de statistiques

**Titre:** Chine: situation des statistiques relatives aux télécommunications



## **Chine: situation des statistiques relatives aux télécommunications**

### **I. Situation et développement du secteur des communications en Chine**

Parallèlement à la croissance soutenue et régulière de l'économie chinoise pendant plus d'une décennie, l'industrie des télécommunications de la Chine a progressé à pas de géant. Entre 1990 et 2001, le volume total des activités de télécommunication a augmenté en moyenne de 35% ou plus chaque année. Les recettes des télécommunications se sont élevées à 357,2 milliards de yuan, somme 20 fois supérieure à celle relevée en 1990. De plus, la capacité disponible pour les équipements de communication a connu une progression géométrique sans précédent jusqu'ici. A la fin de 2001, le nombre d'abonnés téléphoniques permanents dépassait la barre des 180 millions et celui des utilisateurs mobiles avoisinait celle des 150 millions, soit respectivement une augmentation de 25 et de plus de 8 000 fois par rapport à 1990, plaçant ainsi la Chine au deuxième rang mondial pour les téléphones filaires et au premier rang pour les téléphones mobiles. Les téléphones sont devenus de plus en plus populaires car si l'on comptait un téléphone pour 100 habitants en 1990, on en recense désormais 26, toujours pour 100 habitants. De plus, le secteur des communications, qui comprenait traditionnellement une branche "télégramme" et une branche "téléphone", a désormais cédé la place à un système de communication faisant appel à la quasi-totalité des technologies modernes de communication pour répondre aux besoins du service téléphonique local, du service téléphonique interurbain, du service téléphonique mobile et du service téléphonique réseau, qui sont tous devenus partie intégrante de ce secteur. Enfin, les nouvelles technologies de communication (par l'Internet ou par satellite, technologie à large bande et technique AMRC de nouvelle génération, etc.) ont été appliquées sur une plus large échelle.

### **II. Système de gestion pour le secteur des communications de la Chine**

Selon le système de gestion des télécommunications de la Chine en vigueur depuis assez longtemps, les pouvoirs publics assumaient la responsabilité du Département des télécommunications tout en faisant aussi office d'opérateur du secteur. Les pouvoirs publics ont joué un rôle positif en favorisant la construction rapide du principal réseau de communication et en répondant aux besoins de la société qui souhaitait étendre son secteur des communications précisément au moment où l'industrie des communications de la Chine commençait à se développer. C'est alors qu'un système de réseau de communication conçu pour assurer le service téléphonique local, le service interurbain ainsi que le service mobile s'est mis en place dans un laps de temps limité. Toutefois, compte tenu du développement rapide du secteur des communications, de l'adoption généralisée des nouvelles technologies de communication, de l'amélioration de la qualité du service de communication et, en particulier, des enjeux que présente pour le marché des communications de la Chine l'adhésion de ce pays à l'OMC, le modèle de gestion initial du pays n'a pas pu s'adapter au nouveau développement de l'industrie des communications. Par conséquent, à partir de 1998, l'Etat a engagé des réformes importantes dans l'industrie des communications. De ce fait, le gouvernement a cessé d'être l'opérateur du secteur des communications pour devenir un organe de régulation chargé de l'élaboration des politiques et de la surveillance des marchés. De plus, il a scindé le secteur des télécommunications, qui était auparavant un monopole d'Etat, en six sociétés différentes (China Telecom, China Mobile, China Netcom, China Unicom, China Satellite et Railway Communications), dont la mission essentielle consiste à assurer les services suivants: téléphonie locale, appels interurbains, téléphonie réseau, communication par satellite et par mobile, etc.

De surcroît, on compte encore plus de 2 000 entreprises qui offrent des services de radiomessagerie et Internet intégrés ainsi que des réseaux de communication non commerciaux mis en place par les ministères concernés indépendamment de leurs propres activités. Partant du principe qu'il existe une répartition rationnelle du travail, l'application d'un mécanisme équitable et harmonieux visant à organiser la concurrence sur le marché a permis de créer un environnement propice au développement plus rapide et plus rationnel de l'industrie des communications de la Chine caractérisée en outre par son niveau de qualité élevé.

### III. Système statistique pour les télécommunications de la Chine

Parallèlement au développement de l'industrie des communications et aux transformations du système de gestion des télécommunications, le système statistique des communications de la Chine abandonne progressivement son ancien modèle. Dans le même temps, des réformes sont actuellement mises en oeuvre en vue d'assurer la conformité aux besoins de l'économie mondiale et aux pratiques généralement suivies sur le plan international. Après des années de travaux de recherche-développement, un système statistique qui répond aux besoins de gestion des communications de la Chine tout en se conformant à la pratique internationale vient de se mettre en place. Principales caractéristiques:

#### 1. Responsabilités en matière de statistiques et portée

Conformément aux besoins de la gestion du secteur des communications, les travaux statistiques seront menés conjointement par les autorités compétentes chargées du secteur des communications - le Ministère des technologies de l'information et le Bureau d'Etat des statistiques.

Le Ministère des technologies de l'information est responsable au premier chef des statistiques des entreprises de communication qui détiennent des licences pour les communications, notamment pour la construction de l'infrastructure de communication, les équipements de communication, les lignes et les routes ainsi que la capacité, le volume des activités du secteur de communication, le niveau du service et les conditions d'exploitation, etc.

Le Bureau d'Etat des statistiques prend en charge la comptabilité de la valeur ajoutée de l'industrie des communications; autorise les départements concernés à élaborer des statistiques sur les activités du secteur menées par les entreprises de communication sans but lucratif; lance des enquêtes sur les utilisations que font les abonnés du secteur des communications; étudie la possibilité de réaliser des enquêtes sur les prix du secteur des communications et d'établir des indices des prix et y donne suite.

#### 2. Principales catégories des statistiques et fréquence d'établissement

Les statistiques établies sont essentiellement les suivantes:

Données mensuelles:

- nombre d'abonnés bénéficiant du service téléphonique local (y compris les téléphones résidentiels, publiphones et téléphones IP) et augmentation du nombre à la fin du mois;
- nombre d'abonnés utilisant des téléphones mobiles (y compris GSM et AMRC) et augmentation du nombre à la fin du mois;
- nombre d'abonnés utilisant l'Internet (y compris la demande de connexion au réseau par numérotation et par utilisation d'une ligne spécialisée) et augmentation du nombre à la fin du mois;
- nombre d'abonnés ayant recours à la radiomessagerie;
- volume des communications établies avec un téléphone permanent (y compris les appels téléphoniques locaux, les appels interurbains et les appels en automatique);
- volume des communications établies avec des téléphones mobiles (y compris le volume des conversations téléphoniques par SMS, le temps de connexion au réseau par téléphone mobile et le volume des conversations téléphoniques lors de déplacements à l'étranger);
- volume de communication de données (y compris le temps d'utilisation des internautes);
- nombre de locations de lignes téléphoniques et de circuits électriques;
- investissement et construction de lignes et d'équipements de communication.

Données annuelles:

- longueur des lignes de communication (y compris les câbles de communication, les câbles à fibres optiques et les hyperfréquences, etc.);
- nombre d'équipements de communication existants (y compris les centraux, la capacité, l'équipement terminal de communication et l'équipement de réception des communications par satellite, etc.);
- comptabilité de la valeur ajoutée du secteur des communications (effectuée tous les trimestres);
- état financier de l'industrie des communications et situation des employeurs et des employés;
- enquête sur les utilisations, par la population, du secteur des communications;
- enquête sur la capacité de communication de base du réseau de communication non commercial spécialisé.

### 3. Diffusion des statistiques

Le Bureau d'Etat des statistiques et le Ministère des technologies de l'information seront chargés l'un et l'autre de diffuser les informations statistiques relatives aux communications. Le Bureau d'Etat des statistiques publiera une fois par an, sous forme de bulletin statistique, les données statistiques relatives au développement de l'industrie des télécommunications; le Ministère des technologies de l'information aura pour tâche, quant à lui, de publier les statistiques des activités courantes du secteur des communications.

### 4. Méthode utilisée et enquête

Une méthode tous azimuts sera adoptée pour les statistiques mensuelles et annuelles du secteur des communications. Les opérateurs des communications au niveau de l'Etat (les six sociétés mentionnées plus haut) feront rapport tous les mois au Ministère des technologies de l'information et lui soumettront les relevés nécessaires; les opérateurs de communication locaux (branches des six sociétés de télécommunication et sociétés d'exploitation locales) feront rapport aux départements administratifs locaux de l'industrie des communications et leur soumettront les relevés nécessaires. Enfin, les départements administratifs locaux de l'industrie des communications soumettront des relevés en bonne et due forme au Ministère des technologies de l'information et enverront les duplicatas aux départements statistiques des administrations locales du même niveau. Le Ministère des technologies de l'information transférera les dossiers statistiques au Bureau d'Etat des statistiques après avoir rassemblé et organisé les fichiers soumis par les départements administratifs locaux de l'industrie des communications et par les opérateurs de communication au niveau de l'Etat.

## IV. Principales questions en jeu

- 1) Les normes de classement statistique de l'industrie des communications doivent se conformer davantage aux normes internationales.
- 2) Les indicateurs statistiques sur les nouvelles technologies de communication sont encore au stade de la recherche et du perfectionnement.
- 3) Les statistiques sur le niveau et la qualité de service dans l'industrie des communications ne sont pas encore tout à fait au point et les méthodes statistiques ne sont pas véritablement rationnelles.
- 4) Les données statistiques et les méthodes de recherche des prix dans le secteur des communications se trouvent encore à un stade peu avancé de développement.
- 5) La méthode de comptabilité de la valeur ajoutée de l'industrie des communications doit être améliorée plus avant.

- 6) Les indicateurs du rythme de développement de l'industrie des communications tout entière doivent être améliorés.

#### V. Résultats obtenus en matière de statistiques

Principales publications: "Bulletin for Statistics and Development of Communication Industry", "China Statistical Almanac", "China Yearbook of Communications", etc.

## Principales données concernant les postes et télécommunications

Rubrique	1997	1998	1999	2000	2001
Volume des opérations du service des postes et télécommunications (100 millions de yuan)	1 773,29	2 431,21	3 330,82	4 792,70	4 556,26
Volume des opérations des services de télécommunication	1 628,95	2 264,94	3 132,38	4 559,90	4 098,84
Nombre d'abonnés au service de radiomessagerie à la fin de l'année (10 000 abonnés)	3 254,6	3 908,2	4 674,5	4 884,3	3 606,4
Nombre d'abonnés au téléphone mobile à la fin de l'année (10 000 abonnés)	1 323,3	2 386,3	4 329,6	8 453,3	14 522,2
Nombre d'abonnés à l'Internet (abonné)	160 157	676 755	3 014 518	9 021 717	36 562 356
Abonnés au téléphone local à la fin de l'année (10 000 abonnés)	7 031,0	8 742,1	10 871,6	14 482,9	18 036,8
Abonnés au téléphone local (villes) à la fin de l'année (10 000 abonnés)	5 244,4	6 259,8	7 463,3	9 311,6	11 193,7
Abonnés, téléphone résidentiel	4 057,2	4 911,1	5 894,4	7 219,4	8 535,3
Nombre d'abonnés au téléphone (campagne) à la fin de l'année (10 000 abonnés)	1 786,6	2 482,3	3 408,4	5 171,3	6 843,1
Abonnés, téléphone résidentiel	1 406,6	2 070,7	2 949,2	4 597,8	6 197,7
Téléphone public (10 000 abonnés)	193,3	259,5	297,4	352,0	346,2
Nombre de lignes téléphoniques interurbaines (10 000 lignes)	114,61	157,65	186,97	220,17	339,33
Longueur des lignes de câbles à fibres optiques longue distance (10 000 km)	15,08	19,41	23,97	28,66	39,91
Longueur des lignes hyperfréquences longue distance (10 000 km)	6,50	6,65	6,52	12,19	16,41
Capacité des centraux téléphoniques longue distance (10 000 lignes)	436,83	449,16	503,20	563,55	703,58
Capacité des centraux téléphoniques (10 000 lignes)	11 269	13 824	15 346	17 826	20 570
Capacité des centraux téléphoniques mobiles (10 000 abonnés)	2 585,7	4 706,7	8 136,0	13 985,6	21 926,3
Nombre de postes téléphoniques (10 000 unités)	10 111,1	13 123,4	17 567,4	25 606,6	35 334,7
Nombre de téléphones fixes	8 787,8	10 737,1	13 237,8	17 153,3	20 812,5
Nombre de téléphones mobiles	1 323,3	2 386,3	4 329,6	8 453,3	14 522,2

a) Le volume des opérations des services des postes et des télécommunications avant l'an 2000 était calculé aux prix constants de 1990 et ceux de 2001 aux prix constants de 2000. En 2001, le taux de croissance à des prix comparables était de 27,6%.